

Impôt sur le revenu—Loi

En bref, monsieur le Président, à propos de subventions, je crois que c'est celui qui crée les richesses qui est le mieux en mesure de décider de l'utilisation qu'il entend en faire. Certains programmes gouvernementaux ont été comparés à une transfusion sanguine, sauf que le sang est pris du bras droit et donné au bras gauche et qu'on en perd la moitié au cours de l'opération. Or, nous savons fort bien que le sang qui coule finit par coaguler, et que ce processus est irréversible. C'est une analogie très intéressante, car je crois que c'est ce qui se produit dans bien des endroits.

Nous devons croire dans le droit des particuliers à décider de ce qu'ils entendent faire de leurs revenus. Selon moi, une personne qui investit sa vie ou ses économies dans une entreprise est probablement mieux placée pour décider de ce qu'elle entend en faire qu'un bureaucrate, surtout dans un pays comme le Canada, si étendu et aux régions si diverses.

Je serais certainement favorable à des incitations fiscales, mais je ne pense pas que l'extension à dix ans de la période de report, qui est actuellement de cinq ans, serait considérée comme vraiment incitative. Il faut donner aux gens d'authentiques incitations fiscales, par exemple le congé fiscal pendant la période de démarrage de l'entreprise. Il y a toutes sortes d'éléments, dans la documentation que le secrétaire parlementaire doit certainement connaître, qui font voir que le congé fiscal ou le dégrèvement partiel pendant la période initiale de démarrage d'une entreprise donnerait d'aussi bons résultats. De la sorte, les gens travailleraient avec leur argent à eux au lieu de passer leurs nuits à chercher des moyens de dépenser l'argent du gouvernement. Ils se débrouilleraient pour faire travailler les incitations fiscales calculées sur l'argent qu'ils ont eux-mêmes risqué pour créer une entreprise, et par voie de conséquence, des emplois.

M. Fisher: Monsieur le Président, peut-être pourrions-nous faire avancer d'un pas de plus la discussion, car le député a présenté une observation intéressante. Quand nous créons des incitations fiscales, nous appâtons des gens qui n'appartiennent pas nécessairement au groupe visé. Par exemple, les petites entreprises peuvent finir par accumuler à la longue des excédents de un million. Une fois qu'elles dépassent le million, elles sont considérées comme grosses entreprises et elles sont imposées à un taux supérieur. Les sociétés qui accumulent ces excédents cherchent les moyens de ne pas crever ce plafond. Cela amène le fisc à établir toute sorte de règles anti-évasion, d'où la très grande complexité dont le député a parlé et dont il s'est plaint avec juste raison. C'est en fait la conjugaison de ces divers types de revenus et des règles anti-évasion qui conduit aux plus grandes complexités de la loi de l'impôt sur le revenu.

Le député pourrait peut-être nous dire comment il se tirerait de l'anti-évasion, sans sortir de l'obligation qu'a l'État de se montrer équitable envers tous les contribuables. Comment se débrouillerait-il pour éviter en partie la complexité qui en résulterait?

M. Mayer: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire évoque une question très compliquée que je ne me prétendrais certainement pas qualifié pour résoudre dans des cas d'application précis. Cependant, je peux lui indiquer le raisonnement général que je me tiendrais. Plus nous pouvons rendre

le régime fiscal simple et facile d'application, mieux nous nous porterons. S'il doit y avoir des exceptions, qu'elles restent des exceptions. Quand les exceptions se multiplient, il faut apporter des exceptions aux exceptions, multiplier les règlements, et c'est ce qui nous amène à toutes ces situations d'anti-évasion.

Il faut que la fiscalité reste aussi simple que possible, de sorte que si une entreprise bénéficie d'un congé fiscal de trois ou de cinq ans, tout s'arrête là. Qu'ensuite il n'y ait plus rien. Elles connaissent les règles, et les règles ne changent pas très souvent. Je ne sais pas ce que cela entraîne, en tout cas il ne faut pas que les règles changent à chaque nouveau budget. Voilà un des problèmes que nous avons au Canada et je pense qu'honnêtement le secrétaire parlementaire devra en convenir, même s'il est du côté gouvernemental. Voilà ce que lui disent tous les jours ceux qui viennent le voir au sujet de ce qu'il y aura dans le prochain budget.

Le seul conseil que j'ai à donner, c'est que si c'est le moins possible, il faudrait que le régime fiscal soit le plus simple et le plus facile d'application possible. Je pourrais donner au secrétaire parlementaire des exemples précis de choses que les agriculteurs font pour des raisons de fiscalité plutôt que d'utilité. Cela infailliblement nuit au pays tout entier parce que sur le plan économique cela se traduit par une désaffectation de ressources limitées. J'en donnerai au secrétaire parlementaire un exemple de choix. Il y a en ce moment plus de un milliard de dollars, au titre des ventes de grain différées, dans les coffres de la Commission canadienne du blé à Winnipeg. Mais les agriculteurs ne veulent pas toucher cet argent avant l'année prochaine, parce qu'ils se trouvent à un tel niveau imposable qu'ils ont intérêt à laisser dormir l'argent là-bas. Par ailleurs, il y a beaucoup de gens dans l'agriculture qui ont extrêmement de mal à régler leurs factures à la fin de l'année. Cela montre bien que certaines de ces règles anti-évasion créent plus de problèmes dans l'agriculture que la situation qu'elles ont pour but de rectifier.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je m'empresse de prendre la parole pour traiter brièvement de ce projet de loi. Je constate que mon bon ami, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), me regarde. Je suis heureux qu'il soit ici, car je veux lui exposer un problème qui se pose au niveau local.

M. Whelan: Je me demandais qui vous étiez.

M. Nystrom: Je suis certain que le ministre de l'Agriculture connaît très bien ma circonscription et sait qui je suis. Nous avons participé ensemble à des événements publics. Par exemple, à l'ouverture du stampede de Yorkton en juillet dernier, il a été accueilli dans notre belle ville.

Certains agriculteurs se plaignent du ministre de l'Agriculture car, à leur avis, il a violé une de ses promesses électorales en matière de fiscalité. J'espère que ce bon vieux ministre de l'Agriculture écoute. Durant la campagne électorale de 1980, le gouvernement avait promis de changer la date d'évaluation des gains en capitaux pour les agriculteurs. Comme tout le monde sait, cette date est le 31 décembre 1971, mais depuis lors, la valeur des terres agricoles a augmenté.